

# Table ronde des gestionnaires

## Façade / Sous région Marine Manche Mer du Nord

Le 10 et 11 juin 2014

Gîte Domaine de Normandie 50 240 Carnet (Baie du Mont Saint Michel) (50)

### Séance en atelier Habitats

Participants :

- **Session du 10 juin (17h15-18h40)** : Gaëlle Amice (AAMP), Marion Barré (Com Com Paimpol Goelo), Gwenola de Roton (AAMP), Christine Dobroniak (GPMD), Tristan Dimeglio (Planète Mer), Guillaume Fauveau (AAMP), Anne-Lise Giommi (RN Cap Romain), Nolwenn Hamon (CRPMEM BN), Xavier Harlay (AAMP), Antonin Hubert (AAMP), Maiwenn Leborgne (Lannion), Pauline Malterre (Symel), François Morisseau (AAMP), Laetitia Petit (AAMP), Benjamin Ponge (AAMP), Antony Viera (CRPMEM NPC-P)
- **Session du 11 juin (08h45-11h00)** : Gaëlle Amice (AAMP), Marion Barré (Com Com Paimpol Goelo), Anne Cornée (DIRM MEMN), Chloé Dancie (CSLN), Gwenola de Roton (AAMP), Christine Dobroniak (GPMD), Tristan Dimeglio (Planète Mer), Guillaume Fauveau (AAMP), Pascal Hacquebart (GEMEL Normandie), Isabelle Gloaguen – Le Han (DREAL Bretagne), Nolwenn Hamon (CRPMEM BN), Xavier Harlay (AAMP), Line Henry (AAMP), Antonin Hubert (AAMP), Pauline Malterre (Symel), François Morisseau (AAMP), Laetitia Petit (AAMP), Thierry Ruellet (GEMEL Picardie), Antony Viera (CRPMEM NPC-P)

Une présentation des différents projets de connaissance sur les habitats, du cadre et des projets relatifs aux relations entre habitats, pressions et gestion est réalisée par Gwenola DE ROTON (AAMP) ; les besoins des gestionnaires ainsi que des pistes de travail sont également pré-identifiés et proposés pour discussion et compléments.

#### 1. Présentation des projets de connaissance sur les habitats de MMN

En début d'atelier, il est fait état des différents projets de connaissances sur les habitats et sur leurs relations avec la gestion, sur la Sous Région Marine de Manche Mer du Nord, qui ont été complétés en séance par les participants, avec :

- Pour l'intertidal : des projets portés par l'AAMP (INTER, stratégie ESTAMP, CARTHAM, Life+PAP), les suivis REBENT/DCE, la cartographie des habitats intertidaux sur Chausey, ...
- Pour le subtidal : projets AAMP sur le Maërl dans le Golfe Normand-Breton, sur le platier du littoral cauchois, projet HEIMA du Conservatoire du Littoral / Symel, projet sur le platier rocheux de la Méloine, ...

Maiwenn Leborgne précise qu'il faut compléter avec le suivi Rebent / DCE en Bretagne nord, les points DCE faisant l'objet d'un financement pérenne tandis que le financement Rebent ne serait pas reconduit en 2014. Une étude d'Ifremer / Station marine de Roscoff en partenariat avec l'AAMP est également menée sur le plateau rocheux de la Méloine de 2014 à 2017 (vidéo tractée, sonar, test de méthodes sur le champ de laminaires) ; un complément est envisagé sur le plateau des Triagoz. La cartographie issue de Cartham n'apparaît pas assez précise pour illustrer les mosaïques d'habitats des sites N2000 de Bretagne Nord ; elle nécessite d'être mise à jour avec d'autres données locales.

Christine Dobroniak signale l'existence d'un suivi morphodynamique du Grand port maritime de Dunkerque et d'une thèse CIFRE qui aborde les aspects morphosédimentaires, mais pas la macrofaune benthique.

Marion Barré fait état d'une cartographie des habitats intertidaux sur Chausey en 2008.

## 2. Relations entre habitats et gestion : cadre et projets actuels en MMN

Un rappel sur le cadre réglementaire et de gestion est fait, avec notamment les Directives Natura 2000 (Directive Habitats et Directive Oiseaux), l'étude d'incidence N2000 sur la pêche professionnelle, la Directive cadre stratégie du milieu marin (DCSMM), la stratégie du Conservatoire du Littoral, la Loi biodiversité (à venir), ...

Les projets traitant des relations entre habitats, pressions et gestion sont présentés rapidement : projet Life+ PAP de l'AAMP (2 sites en MMN : Golfe Normand-breton et PNM EPMD) auquel s'ajoute les projets Cote de Nacre et PAP Caux ; projet PINCHE de l'AGLIA (interaction maërl / drague) ; projet VALMER ; Appel à projet de l'AAMP sur des couples pression/habitats ; Projet APR Biodiversité ECLIPSE (Effets de la pêche et du climat sur la biodiversité de Poissons en Manche et Mer du Nord) ...

Nolwenn Hamon (CRPMEM BN) demande si l'appel à projet de l'AAMP sur les couples pression/habitat s'inscrit dans le cadre de la DCSMM ; elle précise qu'il faut mettre la priorité sur l'impact des activités, et ne pas aller trop vite dans la mise en place de mesures de gestion sans suffisamment de connaissances sur les habitats.

=> La DCSMM ne pourra financer l'intégralité du programme de surveillance tel que défini par les scientifiques ; l'appel à projets de l'AAMP sera donc forcément complémentaire aux zones ateliers de la DCSMM (sous programme 8 du programme de surveillance Habitats benthiques et intégrité des fonds). Il sera nécessaire de coordonner l'ensemble de ces couples pression/habitats à différentes échelles, et si possible d'identifier des zones de moindre pression (notamment dans les AMP actuelles qui sont évitées par un certain nombre d'usages) pouvant servir de référence. L'application de mesures de gestion en sites N2000, notamment vis-à-vis de la pêche, pourrait permettre d'avoir des retours d'expérience sur l'évolution des habitats suite à l'arrêt ou la réduction de cette pression.

Pauline Malterre (Symel) précise que la Manche est une zone très anthropisée, et que les Britanniques préconisent une taille minimale pour ces zones de référence de 5km\*5km, ce qui va être difficile à mettre en place.

Antony Viera (CRPMEM NPC/P) s'interroge sur la possibilité de retrouver, pour les habitats marins, un état « vierge ».

=> On peut affirmer que l'arrêt du chalutage sur la plupart des fonds meubles sera bénéfique. Il apparaît par contre plus difficile de dire si l'arrêt du chalutage sur des fonds vaseux sera bénéfique ou pas.

## 3. Recensement des besoins des gestionnaires

Certains besoins des gestionnaires sont identifiés et présentés pour discussion et compléments en atelier :

- Cartographie des habitats dans les AMP : nécessité de valider les livrables Cartham
- Suivi et état de conservation des habitats (et de leurs fonctionnalités) : rapportage N2000, PNM, DCSMM => besoin d'une méthode pour qualifier l'état de conservation des habitats : attente du retour du MNHN
- Définition de mesures de gestion N2000 pertinentes vis-à-vis de l'intégrité des fonds et de l'amélioration de leur état de conservation

- Mise en place des suivis de l'état de conservation et des mesures de gestion en cohérence et en complémentarité aux différentes échelles (N2000, DCSMM)
- Identification des zones à enjeu fonctionnel halieutique en MMN

Les gestionnaires de sites N2000 soulignent le manque de hiérarchisation des habitats, et notamment dans la distinction des habitats particuliers dans la typologie N2000 ; de même que l'intérêt de prendre en compte l'évolution de la cartographie des habitats au cours du temps (analyse de données historiques) afin d'identifier les causes de la disparition / réduction de certains habitats.

Il est également précisé le manque de lisibilité dans la méthodologie d'établissement des cartographies issues de Cartham, et leur précision insuffisante sur les habitats rocheux de Bretagne nord (exemple des sites Tregor-Goëlo, Baie de Morlaix et Abers, Cotes de Granit rose).

=> Il reste un travail important de validation des livrables de Cartham, notamment au travers d'une reprise de l'analyse de la donnée source croisée avec les données locales qui pourraient être mises à disposition. Ce travail a été réalisé sur le SIC Baie de Seine orientale, en collaboration avec l'équipe du M2C et a abouti à la validation conjointe d'une cartographie des habitats selon la typologie N2000.

Les gestionnaires font état de l'absence de méthodologie pour qualifier l'état de conservation des habitats. Il leur est donc impossible dans l'état actuel de renseigner cette information essentielle du Docob.

=> Le MNHN est normalement missionné pour travailler sur cet aspect en 2014/15 ; actuellement l'évaluation de l'état de conservation des habitats se fait de manière indirecte au travers des pressions subies localement par ces habitats. Dans l'attente d'une méthode, il faudrait que les gestionnaires prévoient l'actualisation, voire l'évaluation, de l'état de conservation suite au travail du MNHN dans les actions à mener au cours du Docob.

N. Hamon demande des précisions sur le travail envisagé sur les zones à enjeu fonctionnel halieutique.

=> C'est un travail envisagé par l'AAMP en interne sur la Manche Est à partir des résultats de Charm, complété si possible par des suivis plus locaux ; l'Ifremer n'interviendra qu'en appui dans cette analyse.

#### 4. Identification de pistes de travail

Il est proposé de travailler en atelier sur une des pistes pré-identifiées par l'AAMP : les couples pression / habitats. Un tableau reprenant les couples pression / habitats retenus par les experts scientifiques sur la Sous Région Marine Manche Mer du Nord dans le cadre de l'élaboration du Programme de Surveillance de la DCSMM, est distribué aux participants à la fin de la session d'atelier du 10/06/14. Ce tableau croise les différents habitats (en ligne) et pressions (en colonne) identifiés ainsi que les zones de travail préconisées par les scientifiques pour les étudier et les AMP qui y correspondent. Une priorisation des zones ateliers (telle que définie par les experts) est indiquée par un surlignage de couleur (Rouge : prioritaire (scenarios 1,2,3) ; orange : scenarios 2,3 ; jaune : scenario 3).

Les participants (gestionnaires + scientifiques) sont invités à réagir sur ce tableau lors de la 2<sup>ème</sup> séance de l'atelier, le 11/06/14, en précisant notamment les couples pression / habitats effectivement présents à leur connaissance sur des AMP, les éventuels suivis ou études y afférant, et les zones ateliers prioritaires à leur sens pour la gestion de ces AMP. L'objectif de ce travail est d'identifier les couples pression / habitats qui pourraient être testés au sein d'AMP et de les

coordonner / programmer au niveau national en tenant compte des calendriers des différents plans de gestion/ Docob des AMP.

|   |                             | PRESSION                   |  |  |  |  |  |  |   |  |
|---|-----------------------------|----------------------------|--|--|--|--|--|--|---|--|
|   |                             | Pêche embarquée            | Pêche à pied   | Conchyliculture  | Eutrophisation (algues vertes)   | Effluents/déchets  | Extraction granulats                   | Clapage  | ENI : crépidule   |  |
| <b>Scénario DCSMM (priorisation)</b><br>1,2,3<br>2,3<br>3 | <b>HABITATS</b><br>Subtidal | Maëri                      | Rade de Brest<br>-Chausey (Heima, Pinche ?<br>-Note Intention AAMP ?<br>-Baie de St Brieuc Est<br>-Tregor-Goblo  |  |  |  | Rade de Brest<br>-Rade de Brest        |  |   |  |
|   |                             | Vases                      |  |  |  |  | Rivière de Morlaix<br>-Baie de Morlaix |  |   |  |
|   |                             | Sables fins                | Baie de Seine<br>-Baie de Seine occidentale (mes N2000)<br>-Baie de Seine orientale  |  | Baie de Morlaix<br>-Baie de Morlaix  | Rade de Brest<br>-Baie de Canche<br>-Cap d'Erquy - Cap Frehel  | Calais<br>-Bancs des Flandres          |  | Baie de Seine, Calais,<br>Boulogne<br>-Baie de Seine orientale (site PNA)<br>-Bancs des Flandres<br>-Ridens du détroit du Pas de Calais | Baie du Mont St Michel<br>-Chausey (Heima) |
|   |                             | Sables moyens dunaires     | Trez en Vraz (Roscoff), Baie de Seine<br>-Baie de Morlaix<br>-Baie de Seine occidentale (mes N2000)  |  |  |  |  | Baie de Seine (GIS GMM, GIS SIEGMA), Cote d'Albatre (Dieppe), Baie de St Brieuc, Golfe Normand Breton, Baie de Morlaix<br>Baie de St Brieuc Est ?<br>Baie du Mont St Michel ?<br>Baie de Morlaix ? |   |  |
|   |                             | Sables grossiers           | Baie de Seine orientale  |  |  |  |  |  |   |  |
|   |                             | Schorre/prés salés         |  |  |  | Baie du Mont St Michel,<br>Baie de la Fresnaie, Baie de l'Arguenon<br>Baie du Mont St Michel<br>Baie de Lancedeux, Baie de l'Arguenon, Archipel de St Malo et Dinard |  |  |   |  |
|   | Intertidal                  | Récif herminelles          |  | Récifs de Ste Anne et Champeaux<br>Baie du Mont St Michel                                |  |  |  |  |   |  |
|   |                             | Herbiers                   | Golfe Normand Breton, Ile Callot, Rade de Brest<br>Baie du Mont St Michel (LifePAP)<br>Chausey (Life PAP)<br>Baie de Morlaix (Life PAP)<br>Rade de Brest, est de l'Aulne |  |  |  |  |  |   |  |
|   |                             | Vases                      |  | Baie de la Canche<br>Baie de Canche  |  |  |  |  |   |  |
|   |                             | Sables fins                |  | Baie des Veys<br>Marais du Cotentin - Baie des Veys<br>Baie du Mont St Michel<br>Chausey | Plage de St Efflam<br>Baie de Morlaix<br>Cote de Granit rose - 7 Iles<br>Baie de St Brieuc Est   |  |  |  |   |  |
|   |                             | Sables hétérogènes envasés |  | Banc du Cerf à Callot, Anse de Pampoul à St Pol de Léon<br>Baie de Morlaix               | Baie du Mont St Michel,<br>Baie de la Fresnaie, Baie de l'Arguenon<br>Baie du Mont St Michel<br>Baie de Lancedeux, Baie de l'Arguenon, Archipel de St Malo et Dinard |  |  |  |   |  |
|   |                             | Substrats rocheux          | Champs de blocs  |  | Bretagne Nord, Wimersea, Cap d'Erquy-Cap Frehel (Life PAP)<br>Récifs Gris Nez-Blanc Nez  |  |  |  |   |  |
|   | Champ de laminaire          |                            | Plateau de Molène, Baie de Morlaix<br>Ouessant-Molène<br>Baie de Morlaix   |  |  |  |  | Baie de Lannion (dune de la pointe d'Armor)<br>Cote de Granit rose-Sept Iles   |   |  |
|   | Macroalgues rouges          |                            |  |  |  | Baie de St Malo<br>Baie de Lancedeux, Baie de l'Arguenon, Archipel de St Malo et Dinard  |  |  |   |  |

Un certain nombre de participants réagissent sur le manque de rigueur et de cohérence, sur le caractère incomplet de la liste des habitats et pressions listées dans le cadre de la DCSMM. Il manque notamment les sports nautiques, les EMR et récifs artificiels, le dragage, le pâturage sur les prés salés, l'exploitation de galets, ...

Un tour de table permet à chacun de réagir sur le tableau. Les remarques suivantes sont faites en séance :

C. Dobroniak (GPMD) : un site de clapage est effectivement utilisé sur le site N2000 Bancs des Flandres par le GPMD (clapage sur l'habitat 1110-2 ou 1110-3). Elle précise que des suivis réglementaires sont déjà mis en œuvre, et qu'il n'y a donc pas besoin d'ajouter une zone atelier.

- G. De Roton précise qu'un protocole précis est préconisé par les scientifiques dans la DCSMM pour la mise en place des zones ateliers (type de benne, nombre de stations, et de réplcats ...), et qu'il sera donc nécessaire de vérifier si les suivis réglementaires y satisfont avant d'intégrer ces résultats dans les couples pression/habitats. Il faut envisager la mise en place d'une zone atelier en complétant/adaptant si besoin les suivis réglementaires avec l'aide des scientifiques.

- Au sujet de ce site, A. Viera (CRPMEM NPC/P) précise qu'à son sens le véritable enjeu concerne le marsouin commun, et non le chalutage sur les habitats.
- G. De Roton précise que la pression de pêche est présente pratiquement partout ; il serait nécessaire d'étudier l'évolution des habitats lorsqu'on enlève cette pression. Pour le site Bancs des Flandres, le caractère particulier lié à la présence de dunes hydrologiques en ferait un site atelier intéressant. La taille de ces zones ateliers reste à définir avec les scientifiques.
- A. Viera s'inquiète des conséquences sur l'activité de pêche si l'on montre que l'habitat s'améliore suite à l'arrêt de la pêche sur les zones ateliers, et du morcellement de l'espace maritime accessible à la pêche de plus en plus important.
- G. De Roton précise que l'analyse des risques de dégradation des habitats par les activités de pêche vaut étude d'incidences N2000 pour la pêche professionnelle. Elle est à ce titre obligatoire sur les sites N2000. Si un risque fort est identifié sur un habitat, le gestionnaire doit envisager des mesures de gestion pour diminuer ce risque et améliorer l'état de l'habitat. L'AAMP essaie de mutualiser les différentes obligations réglementaires pour éviter le millefeuille de mesures ; c'est dans ce sens qu'on envisage des mesures de gestion N2000 cohérentes avec les zones ateliers de la DCSMM et en prenant en compte si possible les enjeux fonctionnels halieutiques.
- A. Viera : il faudrait que les zones atelier vis-à-vis de la pêche se situent sur des secteurs de moindre enjeu pour l'activité de pêche. Ce serait plus intéressant de cibler des zones peu travaillées par la pêche.

=>G. De Roton répond que la zone atelier devra être rigoureusement choisie et être représentative d'enjeux écologiques importants car c'est sur la base de ce retour d'expérience que seront définies les mesures de gestion futures. Si un secteur est peu travaillé par la pêche, c'est sans doute qu'il est support d'une faible diversité / productivité, et donc d'un faible enjeu ; pour que la zone atelier soit représentative, il faut aussi que la pression appliquée ou retirée soit suffisante pour y observer une éventuelle évolution de l'habitat.

- A. Viera suggère de mener l'analyse risque pêche sur les 3 sites N2000 du nord de la SRM simultanément pour mutualiser les zones atelier sur ces sites. A son sens, le site « Bancs des Flandres » pourrait convenir en tant que zone atelier, mais ce serait plus intéressant de suivre de manière conjointe les dunes hydrauliques et les récifs présents sur le site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas de Calais ».
- La pression « effluents » pourrait également être étudiée sur le site « Bancs des Flandres ».

M. Mary (Conservatoire du Littoral) souligne l'absence du pâturage en tant que pression et son importance vis-à-vis de la gestion des prés salés ; il serait intéressant de définir quelle proportion de prés salés il faudrait protéger, vis à vis de l'état et des fonctionnalités de cet habitat. En effet, le pastoralisme déstructure le marais salé et détruit les fonctionnalités maritimes de ces habitats.

M. Mary demande si la pression « Pêche à Pied » inclut le ramassage des salicornes. Enfin il signale la présence de parcs à huîtres en eau profonde en Baie du Mont (étudié dans le cadre du PNEC), qui pourrait être une alternative à l'extension de la crépidule.

=> G. De Roton rappelle que plusieurs projets / programmes dédiés à l'espace intertidal et à l'étude des pressions qui s'y rapportent sont actuellement en cours (Life+ PAP, Heima, Inter ...), et qu'il faudrait plutôt focaliser les réflexions sur le domaine subtidal.

- Le couple maërl / crépidule est identifié en Baie de St Brieuc. L'interaction maërl / extraction de granulats devra également être vérifiée sur la Baie de Morlaix et pourrait être identifiée sur le site Tregor-Goëlo. Sur ce dernier site, l'habitat rocheux reste encore mal connu (présence de fonds à gorgones ?). De plus, des herbiers sont identifiés et pourraient être en interaction avec la conchyliculture ; certaines zones d'herbiers sont observées sous les tables ostréicoles.

=>A. Hubert (AAMP) précise qu'il y aura une étude d'incidence N2000 du SRDAM.

- Les projets d'EMR pourraient fournir des zones ateliers vis-à-vis de la pêche sur les secteurs de raccordement de câbles où les arts trainants pourraient être interdits pour des raisons de sécurité. Ils pourraient être considérés comme des zones de réserve halieutique. A noter les programmes Ophelia et Merific qui portent sur l'impact des EMR.

- Sur le site de Chausey, il existe un gros enjeu vis-à-vis des espèces invasives : crépidules sur les zones à herbiers, algues wakamé et sargasses. Le crabe japonais *Hemigrapsus* est également recensé sur les côtes normandes.

- Sur le PNM EPMO, on pourrait tester le couple sables (fins/moyens) / pêche ; le Life+PAP étudie déjà les impacts de la pêche à pied en intertidal.

- Sur l'estuaire de Seine et la Baie de Seine orientale, ce sont les couples vases / pêche et vases / effluents ou déchets qui pourraient être testés.

## 5. Conclusions

L'atelier a réuni une quinzaine de personnes, essentiellement des gestionnaires, lors des deux sessions du 10 et du 11 juin. Des besoins communs aux différents gestionnaires présents apparaissent au travers des échanges : validation des cartographies N2000 (et des livrables Cartham), méthode pour qualifier l'état de conservation des habitats, mise en place des suivis des mesures de gestion, de zones ateliers, identification de zones à enjeu fonctionnel halieutique.

Concernant le 1<sup>er</sup> point (validation des livrables Cartham), ce serait un travail à effectuer en interne à l'AAMP, si possible en collaboration et partenariat avec les scientifiques impliqués localement afin de compléter le jeu de données Cartham.

L'élaboration d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats serait de la compétence du MNHN ; l'AAMP doit relayer au MNHN l'urgence d'avancer sur cette méthode vis-à-vis des calendriers des sites N2000.

Des échanges ont été réalisés autour des couples pression / habitats présents sur les AMP de MMN et sur les besoins des gestionnaires en terme de retour d'expérience vis-à-vis de la gestion de ces pressions. Le travail préliminaire effectué en atelier doit se poursuivre au cours de l'été, les participants à l'atelier étant invités à compléter / prioriser les zones ateliers proposées dans le cadre du programme de surveillance de la DCSMM. Les retours sur le tableau sont attendus avant la fin août ; ils seront ensuite compilés et permettront d'échanger avec les scientifiques et services impliqués dans la DCSMM pour valider et programmer des zones ateliers potentielles sur les AMP à l'échelle de la SRM MMN. L'objectif est de mutualiser les suivis mis en place au titre de N2000 ou de la DCSMM, et de les coordonner à différentes échelles géographiques et dans le temps, de manière à bénéficier d'un maximum de retours d'expérience sur les couples pression / habitats. Des projets de recherche ou des programmes pourraient être mis en place en partenariat avec les gestionnaires et les scientifiques.